

Paris, le 21 JAN. 2009

Lettre circulaire n° 2009-015

Mesdames et Messieurs les Préfets

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des caisses d'Allocations familiales

**Objet : Appel à projets : Initiatives innovantes en matière d'accueil des jeunes enfants dans les territoires de la politique de la ville et *prioritairement* dans les 215 quartiers *prioritaires* de la dynamique « Espoir banlieues ».**

Mesdames et Messieurs les Préfets,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,



32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 57 24

Le 7 novembre 2008 à Vénissieux (Rhône), Fadela AMARA, Secrétaire d'Etat à la politique de la ville, et Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille, ont annoncé une action commune sur les modes d'accueil des enfants résidant dans un quartier couvert par un contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) (annexe1). Cette mesure s'inscrit dans le programme d'action triennal du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité de la dynamique « Espoir Banlieues ».

Les quartiers de la politique de la ville présentent en effet des caractéristiques communes et des besoins spécifiques en termes de modes d'accueil des jeunes enfants du fait du type d'emplois qu'occupent des parents de ces quartiers. Outre des horaires décalés, il leur est plus difficile de prévoir à l'avance les jours et les heures auxquels ils devront avoir recours à un mode d'accueil.

La jeunesse y est fortement représentée puisque 10% des enfants de France vivent dans un quartier relevant d'une zone urbaine sensible (Zus). Les familles nombreuses de six enfants et plus sont près de trois fois plus fréquentes en Zus qu'ailleurs en France (6,5% en Zus contre 2,4% en moyenne nationale). Les familles monoparentales représentent 15% des ménages résidant en Zus contre 8% en moyenne en France ; 90% d'entre elles sont des femmes et plutôt jeunes.

Or, les structures d'accueil classiques ne répondent pas ou mal à leurs besoins.

A ce titre, les pouvoirs publics se sont engagés à ce que, dans la prochaine convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat, la Cnaf soit dotée d'une enveloppe financière supplémentaire de trente millions d'Euros répartis sur trois ans (2009, 2010, 2011).

Ces crédits seront inscrits au fonds national d'action sociale, en vue de permettre de financer de manière pérenne environ 1 500 places d'accueil diversifié (accueil individuel et collectif) afin de répondre à des besoins non couverts par les établissements ou services d'accueil classiques.

Cette enveloppe financière sera mobilisée dans le cadre d'un appel à projets que vous trouverez ci-joint (annexe 2) **et auquel vous êtes invités à répondre d'ici le 27 février 2009 pour les projets que vous êtes d'ores et déjà en mesure d'identifier et d'ici le 30 avril 2009 pour les projets que vous souhaitez proposer pour les années 2010 et 2011.**

Le cas échéant, des projets émergents au-delà de cette date pourront être étudiés dans la limite des crédits disponibles.

Les dossiers de candidature sont à retourner à la Cnaf sous forme électronique à l'adresse suivante [espoir-banlieues@cnaf.fr](mailto:espoir-banlieues@cnaf.fr) avec un envoi en copie à [modesdegarde\\_innovants@ville.gouv.fr](mailto:modesdegarde_innovants@ville.gouv.fr).

Les Caf sont désignées comme étant l'unique interlocuteur de la Cnaf. Elles sont donc chargées de la transmission à la Cnaf des projets éligibles et à même d'être financés.

Il conviendra d'organiser une coordination locale (Préfets/Caf) préalablement à cette transmission.

Vous veillerez également à ce que les projets présentés se déroulent bien sur un territoire couvert par un Cucs ou concernent les habitants des quartiers prioritaires, s'inscrivent dans la durée et permettent une meilleure accessibilité financière à ces familles par l'application d'une politique tarifaire adaptée prenant en compte leurs capacités contributives.

Les trente millions d'Euros précités constituent une enveloppe supplémentaire aux crédits pouvant être habituellement octroyés (Psu, Cej, dotation d'action sociale des Caf).

En plus de ces trente millions d'Euros, les crédits déconcentrés de la politique de la ville (Cucs) pourront être mobilisés pour financer des actions non pérennes (diagnostic, étude, accompagnement du montage du projet et qui permet sa pérennité). Les porteurs de projet pourront également solliciter les crédits du fonds social européen (Fse). Par ailleurs, des crédits nationaux de la politique de la ville (Div) seront mobilisés en 2009 pour l'évaluation des projets retenus.

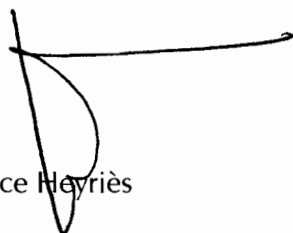
Ces projets seront sélectionnés par un jury national composé, notamment, de la direction générale de l'action sociale (Dgas), la direction de la sécurité sociale (Dss), la délégation interministérielle à la ville (Div), la délégation interministérielle à la famille (Dif), le service des droits des femmes et de l'égalité (Sdfe) et la Cnaf.

Le 17 mars 2009, vous serez informés de la sélection des projets adressés à la Cnaf avant le 27 février 2009. Pour ceux adressés avant le 30 avril 2009, vous en serez informés le 5 juin 2009.

Nous avons bien conscience que les délais sont particulièrement courts dans une période où vos charges de gestion sont importantes. L'objectif consiste à identifier le plus rapidement possible les premiers projets éligibles de façon à ce qu'ils puissent aboutir le plus rapidement possible.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Préfets, Mesdames et Messieurs les Directeurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le directeur général de l'action sociale



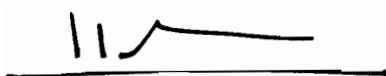
Fabrice Heyriès

Le directeur de la sécurité sociale



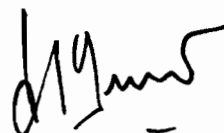
Dominique Libault

Le délégué interministériel à la ville



Hervé Masurel

Le directeur de la Cnaf



Hervé Drouet

**6 P.J : la liste des annexes et le texte des cinq annexes.**

## LISTE DES ANNEXES

**Annexe 1 : Protocole visant au développement des modes de garde sur les territoires couverts par un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé le 7 novembre 2008 par Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille, et Fadela AMARA, Secrétaire d'Etat à la politique de la Ville.**

**Annexe 2 : Appel à projets**

**Annexe 3 : Manifestation d'intention à compléter**

**Annexe 4 : Recensement des projets réalisé au cours du mois d'octobre 2008**

**Annexe 5 : Liste des 215 quartiers prioritaires de la dynamique « Espoir banlieues »**